



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



**COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE**

Paris, le 24 mars 05

Groupement enseignement général

Chef d'escadron
Arnaud Volay
Division C – groupe 5

Fiche de géopolitique

OBJET : sujet n° 4 / la souveraineté étatique a-t-elle un avenir selon vous ?

Le paysage mondial, hérité des deux guerres mondiales, de la décolonisation (avec les conflits associés), de l'affrontement des superpuissances de la seconde moitié du XX^e siècle et de l'émergence de nouveaux acteurs majeurs, se caractérise par la montée en puissance d'alliances (régionales voire mondiales), qui imposent à leurs membres des limites dans leur autorité. La question de l'avenir de la souveraineté étatique est ainsi clairement posée.

Sans devoir disparaître totalement, la souveraineté des Etats, qui laisse à ces derniers une totale liberté de manœuvre dans l'administration des populations et territoires dont ils assurent le gouvernement, est amenée à devoir évoluer, et se trouver réduite.

La mosaïque des alliances, d'abord fluide et fragile, s'est consolidée au fil de l'Histoire. Son émergence, dictée par des intérêts de puissance, des contingences politiques, géographiques et économiques, a été rendue nécessaire par la complexité croissante du monde contemporain, et semble seule capable d'assurer au mieux le développement et au pire la survie des Etats, dont l'autorité restante est rarement totalement centralisée, laissant aux populations une autonomie croissante dans leur gestion.

1. Des alliances héritées de l'Histoire...

Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (Charte des Nations-Unies de 1945) et le devoir des dirigeants d'assurer la sécurité de la population sous leur administration (Constitution française de 1958) sont des notions bien plus anciennes que la date où elles ont été gravées dans le marbre. Au gré des intérêts du moment, les Etats se sont affrontés un jour dans le but de conquérir ou d'affirmer leur suprématie, pour parfois s'allier le lendemain face à un ennemi commun. Des villes méditerranéennes de l'Antiquité (Athènes, Sparte, Mycènes, ...), au trio franco-germano-britannique, les exemples sont innombrables.

Cependant, dans le passé, ces alliances, se sont révélées fragiles, brisées du jour au lendemain par l'une ou l'autre partie, car elles étaient dictées avant tout par l'intérêt immédiat de chaque nation cherchant à assurer sa puissance en abattant ses rivaux.

2. ... dictées par des intérêts de puissance, géographiques et économiques...

Les alliances ne sont jamais gratuites. Elles sont toujours dictées par un besoin, exprimé par un Etat, qu'il ne peut satisfaire seul. Ce besoin peut être la conquête d'un territoire (comme ce fut le cas de l'axe germanique cherchant un débouché vers l'Atlantique lors de la Première Guerre Mondiale), l'approvisionnement en ressources naturelles (conquêtes coloniales), ou simplement l'utilisation d'une région d'intérêt stratégique (débouché maritime au Koweït pour l'Irak).

Aujourd'hui d'importance beaucoup plus grande, et d'une stabilité bien supérieure, ces jeux d'alliances soulignent l'interdépendance des Etats, aucun ne pouvant de nos jours revendiquer la possibilité de pouvoir fonctionner en autarcie sans devoir modifier drastiquement son mode de vie, à moins de vouloir conserver un isolationnisme séculaire.

Ainsi, la première puissance mondiale, les Etats-Unis d'Amérique, sont certes le troisième producteur, mais aussi le premier importateur de pétrole. La Première guerre du Golfe, en 1991, véritable guerre pour le pétrole, est une illustration d'une alliance par interdépendance (pétrole contre libération) entre les USA et le Koweït. L'enclavement des pays, initialement source de conflits (l'Allemagne a longtemps cherché en France un débouché vers l'Atlantique), devient maintenant un moteur d'alliances solides (Union européenne pour ces deux pays), ou à développer (le Burkina Faso trouve un débouché vers la mer par son voisin ivoirien dans le cadre de la CEDEAO, Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest).

3. ... rendues nécessaires par la complexité de l'échiquier mondial.

Le monde issu d'un passé assez récent (moins de 2 siècles) était caractérisé par une difficile et lente circulation de l'information. Aujourd'hui, celle-ci circule à la vitesse de la lumière et touche presque instantanément tous les points du globe. En outre, la technologie repousse chaque jour ses limites bien plus loin. La situation internationale s'en est trouvée grandement et très rapidement complexifiée, les Etats agissant globalement au vu et au su du monde entier, se privant *de facto* de l'impunité que l'ignorance (voire l'anonymat) leur garantissait presque. De la Société des Nations (SDN) à l'actuelle Organisation des Nations Unies (ONU), la quasi totalité des pays de la planète se sont à présent rassemblés pour parcourir leur chemin sinon ensemble, du moins sans s'ignorer totalement.

Sur des bases géographiques, économiques, religieuses, politiques ou culturelles, de nombreuses alliances et organisations se sont tissées depuis le début du XX^e siècle. L'Union européenne grandit de jour en jour, en passe d'englober bientôt le continent européen de Gibraltar à l'Oural, de Malte au Cap Nord. Les organisations africaines, encourageantes mais encore en devenir (comme l'OUA, Organisation de l'Union Africaine ou la CEDEAO) se sont constitués autour d'intérêts géographiques et économiques. Sans oublier l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord), qui s'est constituée autour d'un pôle géographique, l'océan Atlantique, pour des motifs politiques d'opposition au pacte de Varsovie.

Les pays adhérant à ces diverses organisations ou alliances s'imposent automatiquement des règles, qui limitent de fait leur liberté d'action internationale. Ainsi, la charte de Nations-Unies donne-t-elle des obligations aux pays, ainsi que l'article 5 de la charte de l'OTAN imposant à un état membre de défendre un autre membre attaqué (même si cela échappe à ses intérêts nationaux propres). Les traités de l'Union européenne (Maastricht, Amsterdam, Nice) imposent des règles supra-nationales aux économies des pays membres (limitation des déficits publics). L'instauration de l'euro comme monnaie unique fige le taux de change des précédentes monnaies nationales, empêchant leur variation relative, et ainsi les Etats de réguler leur économie, contrôler leur inflation et améliorer leur compétitivité économique par l'ajustement de ces taux (voire la dévaluation comme ce fut encore le cas en France le 4 octobre 1981).

Ainsi, ce jeu d'alliances réduit-il inévitablement la liberté avec laquelle les Etats exercent leur gouvernement.

4. ... Une souveraineté qui trouve déjà ses limites à l'intérieur même des Etats.

Loin de se trouver limitée par le jeu des alliances internationales, la souveraineté des Etats est également réduite par l'évolution des peuples sur lesquelles elle s'exerce.

Beaucoup de nations ont aujourd'hui abandonné les gouvernements forts, empires, monarchies absolues, régimes présidentiels autoritaires, qui assuraient leur administration. La France a par exemple énormément évolué. Le régime féodal médiéval où le pouvoir trouvait sa véritable incarnation dans la relation entre seigneurs (assurant la protection), vassaux et serfs (assurant revenus par l'impôt en monnaie ou en nature), ne laissait que peu de pouvoir réel au roi. Louis XIV, monarque absolu, tenait fermement les rênes du pouvoir par le biais de ses intendants, qu'il contrôlait bien plus que ses prédécesseurs avec les baillis et sénéchaux. Après la Révolution, l'Empire et la Restauration et quelques autres soubresauts politiques, la République est à présent solidement implantée, par le biais d'une Constitution qui semble avoir trouvé un équilibre correct entre les pouvoirs des différentes personnes et institutions incarnant les pouvoirs républicains.

Les révolutions technologiques, qui ont développé exponentiellement la circulation de l'information, le progrès technologique, qui rend accessible à l'immense majorité ce qui était hier l'apanage des riches, y est pour beaucoup. Informée de tout, vivant dans un confort bien supérieur, donc partiellement libérée de ses contingences de survie, la population aspire inévitablement à plus de liberté, car elle en a à la fois la connaissance (par la circulation des idées) et les moyens (par l'amélioration de son niveau de vie). Elle exige ainsi un gouvernement plus éclairé, moins contraignant, et le pouvoir des chefs s'en trouve naturellement limité.

De nombreux pays sont en fait des fédérations (Etats-Unis, Allemagne, par exemple), au sein desquelles le pouvoir central dispose certes d'une constitution, mais laisse de grandes libertés aux Etats fédérés, qui peuvent eux-mêmes posséder leur propre constitution (c'est le cas des Etats-Unis). Ceci autorise un gouvernement adapté au particularisme géographique, religieux ou culturel de chaque région. L'autorité fédérale, ne pouvant pas diriger facilement un ensemble hétérogène, se « contente » d'assurer l'équité globale du gouvernement de chaque Etat pour assurer un développement harmonieux de l'ensemble.

Beaucoup d'états non fédérés, que l'on pourrait appeler « indivisibles », en se référant à l'article Premier de la Constitution Française de 1958, évoluent vers une structure décentralisée. En France, depuis la révision constitutionnelle du 17 mars 2003, consacrant la décentralisation à ce niveau suprême, les lois restent une prérogative de l'autorité centrale. Leur mise en œuvre devient la responsabilité de collectivités territoriales (communes, régions), administrées par des autorités indépendantes, élues par la population appartenant à la collectivité, non révocables par le pouvoir central. Ce n'est pas le cas des préfets, constituant un échelon de déconcentration, mais non indépendant (car ils sont nommés et révoqués par le pouvoir central). L'Espagne et l'Italie présentent même une décentralisation avec autonomie législative, l'Italie tendant à évoluer vers un véritable état fédéral. *A contrario*, la décentralisation grecque est moindre, seulement garantie par la loi. Ceci montre bien que les notions, très anciennes, d'Etat et de souveraineté subissent aussi des évolutions internes couplées aux évolutions sociales, politiques et aussi culturelles des groupes humains qui se sont regroupés pour former les nations.

Conclusion.

Suivant les évolutions de toutes natures du genre humain, la notion de souveraineté a elle-même évolué au fil des siècles. Les alliances entre pays, d'abord opportunistes et fragiles, sont devenues, depuis quelques décennies, plus puissantes et pérennes. De fait, les Etats ayant accepté d'y adhérer, ont perdu une partie de leurs prérogatives, celles-ci étant dictées par une autorité interétatique reconnue comme supérieure.

La souveraineté des Etats, que l'on pouvait qualifier d'absolue dans le passé, devient extérieurement partagée dans le cadre des alliances entre Etats, dans une part qui semble être croissante dans le temps. Elle devient également éclairée, de l'intérieur, par l'implication, grandissante également, de la population dans sa propre administration, son niveau de vie et son émancipation culturelle la rendant avide de se prendre elle-même en charge aux échelons les plus locaux de sa gestion.

Encore aujourd'hui incertaine, la Constitution Européenne, qui transfère une part significative de la souveraineté des Etats à l'Union européenne, en est un exemple actuel, qui ne doit pas faire oublier que le monde a encore un long chemin à parcourir pour acquérir une réelle unité qui transférerait la souveraineté étatique au stade ultime de souveraineté mondiale.